

Anna Węgrzyn
Université Jagellonne
de Cracovie

ÉDITORIAL
– GENRE MARQUÉ
AXIOLOGIQUEMENT

Les études décrivant les genres journalistiques différencient toujours entre les genres informatifs et genres de commentaire. Parmi ces derniers, on retrouve l'éditorial qui, comme tous les articles d'opinion, lie l'information fournie à son interprétation et évaluation subjective. C'est l'un de ces genres journalistiques dans lesquels *on raconte en commentant et on commente en racontant* (Charaudeau 2005 : 144). L'auteur de l'éditorial peut commenter en faisant des analyses, justifiant sa prise de position, tendant à dévoiler les causes, motifs et intentions, comme s'il voulait persuader le lecteur qu'*il a le pouvoir de passer derrière le miroir* (*ibidem* : 66). Contrairement à l'auteur de l'article d'information, il a le droit de faire des hypothèses, poser des questions et imposer des conclusions (Bartoszcze/Pisarek 2006 : 67).

L'éditorial, en tant que genre de commentaire, exige du journaliste un plus grand engagement que les articles représentant les genres informatifs. C'est aussi le lecteur qui, dans ce cas, ne peut pas rester « passif » et indifférent parce que l'article de l'opinion l'oblige à une réflexion et une prise de position pour ou contre.

Avant d'analyser l'éditorial dans la perspective axiologique, il paraît nécessaire de présenter ses caractéristiques génériques car, il faut le souligner, cet article, considéré comme noble, jouit d'une identité indéniable, pendant que, comme le constate Clara-Ubaldina Lorda, le statut de certains genres journalistiques est souvent contesté (Lorda 2001 : 123).

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRIQUES DE L'ÉDITORIAL

Le terme *éditorial* désigne *l'article qui émane de la direction d'un journal, d'une revue et qui définit ou reflète une orientation générale (politique, littéraire, etc.)*¹. Le mot est un emprunt (1852, Baudelaire) à l'adjectif anglais *editorial* (1744), devenu substantif aux États-Unis (1830) et dérivé de *editor*² qui signifie, en anglais, 'rédacteur en chef', lequel n'est pas seulement la personne qui assure la publication et la mise en vente de l'ouvrage imprimé, mais aussi celui qui fait apparaître sous sa responsabilité un journal, une revue, un périodique. Alors, c'est déjà l'étymologie du mot qui réfère à l'une des caractéristiques de ce genre : il est écrit par une personne importante de la

¹ D'après *Le Petit Robert*.

² *Dictionnaire historique*, Alain Rey.

rédaction. En plus, comme le souligne le *Lexique des termes de presse*, en tant que production d'un membre de la direction d'un journal, l'éditorial *engage la responsabilité morale de l'équipe tout entière* (Dubied/Lits 1997 : 51).

De la définition fournie par le *Petit Robert* découle encore une autre particularité de cette catégorie textuelle, à savoir **l'expression du point de vue socio-politique**. L'auteur renonce à une position de simple spectateur et exprime son opinion *en mêlant engagement passionnel et argumentation classique* (*ibidem* : 52).

Annik Dubied et Marc Lits mentionnent encore un trait qui s'inscrit dans le cadre du prototype de ce genre : un **style recherché**. Ils citent Jean-Luc Martin-Lagardette insistant sur le style particulier de l'éditorial : *Une grande liberté de ton est possible, plus que dans aucun autre genre journalistique. Le style sera plutôt vigoureux, incisif, à la limite du langage parlé, du discours de tribun. L'éditorial est un texte qui réveille. Son auteur peut se laisser aller à son humeur. S'il se sent l'âme littéraire et s'il en a l'envergure, rien ne l'empêche de se livrer à un morceau de bravoure* (*ibidem* : 51).

Le *Lexique de la presse écrite* attire notre attention sur deux autres traits distinctifs de l'éditorial, notamment **lieu privilégié dans le journal et l'importance de son sujet** : *Il ne peut y en avoir qu'un seul par numéro. Beaucoup de journaux n'en publient que rarement, pour les grandes occasions. Au XIX^e siècle, il était publié dans la première colonne de gauche de la Une : on disait alors « le premier Paris »* (*ibidem* : 52).

Il faut noter que dans la typologie de Maingueneau qui distribue les genres en quatre types institués, l'éditorial appartient aux genres de type (4) qui sont les genres auctoriaux³. Ce qui les caractérise, c'est l'instance de l'auteur qui leur donne le sens. Sans son intervention qui consiste à dénommer l'article créé, il serait très difficile d'identifier le genre du texte. Son interprétation est possible grâce à l'étiquette attribuée par l'auteur ou éditeur. Sans cette indication en forme de nom du genre surmontant l'éditorial, la distinction entre ce type d'article et d'autres genres de commentaire ne serait pas possible.

Ce qui est très intéressant, c'est le statut spécifique que ces deux éléments, étiquette et lieu privilégié dans le journal, attribuent au texte apparaissant comme éditorial. Il s'avère qu'ils lui confèrent une valeur particulière. Thierry Herman et Nicole Jufer le prouvent en présentant un article désigné différemment dans deux journaux. Il s'agit d'un texte qui a paru dans *24 Heures* comme un commentaire, dans la *Tribune de Genève*, en revanche, il a été publié sous l'étiquette *éditorial* (Herman/Jufer 2001 : 143–144).

En traitant des spécificités de cet article de presse, beaucoup de manuels d'apprentissage de l'écriture journalistique soulignent la **présence de la signature**. L'éditorial peut être signé du nom de l'éditorialiste, du titre du journal ou de sa rédaction. Parfois, il est accompagné du portrait photo de son auteur.

La position de l'éditorial par rapport à d'autres genres journalistiques est illustrée aussi dans la typologie des genres journalistiques, réalisée par Patrick Charaudeau (2005). C'est une typologie « bidimensionnelle », faisant la distinction entre trois

³ Dominique Maingueneau, *Retour sur une catégorie: le genre*, cité par : Grzmil-Tylutki 2007 : 144.

grandes catégories textuelles : événement rapporté, événement commenté et événement provoqué que l'auteur localise sur un axe horizontal. A cette tripartition des événements, Charaudeau ajoute un critère nouveau – les types d'instance énonciative : instance interne (journaliste) et instance externe (par exemple, expert extérieur), placés sur un axe vertical auxquels Charaudeau superpose un axe gradué qui représente le degré d'engagement de l'instance d'énonciation (c'est-à-dire le degré de manifestation de sa propre opinion ou de ses propres appréciations). Dans la typologie de Charaudeau, l'éditorial, genre qui relève de *l'événement commenté*, se place au milieu de l'axe horizontal car il peut porter sur chacun des deux autres : sur l'événement rapporté parce qu'il peut remplir une fonction informative en permettant d'apprendre plus de détails à propos du fait commenté et mettre l'événement en rapport avec d'autres événements passés, et sur l'événement provoqué, en encourageant la réflexion et le débat public.

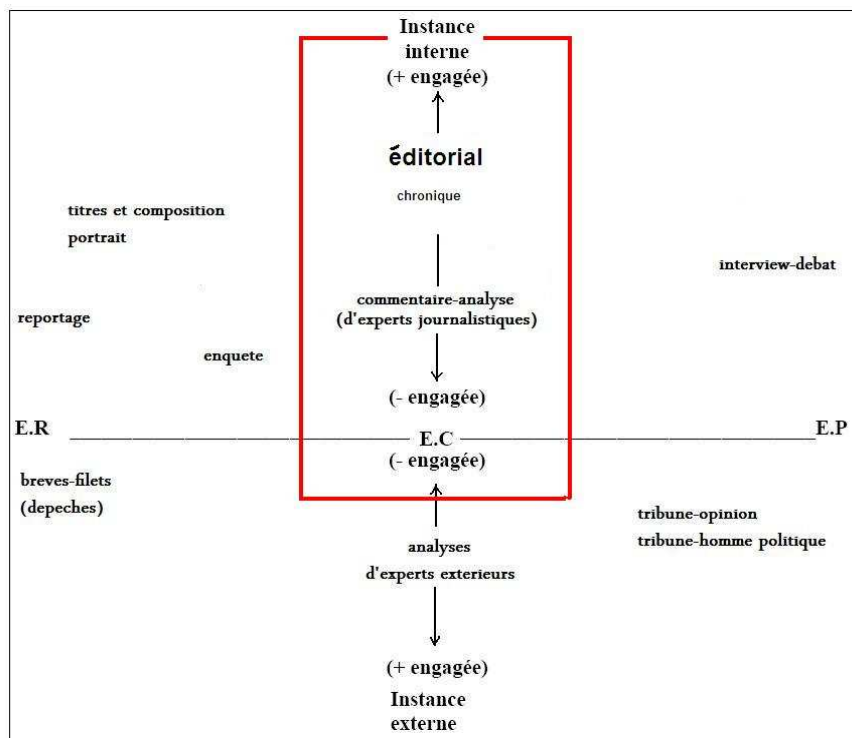


Schéma 1 : Typologie de Patrick Charaudeau

Vu que dans le cas de l'éditorial, l'origine du sujet parlant se trouve dans le média (par exemple, le directeur d'un journal), ce genre est situé dans la zone supérieure de l'axe vertical réservée aux catégories textuelles dont l'instance auctoriale est une **instance interne**. Puisque l'éditorialiste jouit de la liberté de manifester sa propre opinion ou ses propres appréciations, ce type d'article se place le plus haut sur l'axe gradué qui représente le plus grand degré d'engagement de l'instance d'énonciation.

2. ÉDITORIAL EN TANT QUE RÉALISATION DU DISCOURS VALORISANT – NIVEAU DU PARATEXTE

Il faut remarquer que l'éditorial, genre noble et porte-drapeau du journal est un espace où l'axiologie se manifeste d'une façon particulière et plus forte que dans d'autres genres journalistiques. Cela concerne aussi bien le texte que le paratexte de cet article.

Avant de passer à l'analyse du péri-texte, il est nécessaire de noter que la valorisation se réalise déjà par la sélection de l'information, au niveau de ce qu'on appelle *gatekeeping* (ang.) (Bartoszcze/Pisarek 2006 : 65). Ce terme métaphorique désigne le processus de contrôle de la transmission d'informations et de la filtration de celles-ci. Walery Pisarek énumère quelques critères selon lesquels on choisit les nouvelles. Ce sont, entre autres, l'appartenance des personnes participant à un événement donné à l'élite, au pouvoir, la localisation de l'événement, sa prévisibilité, sa durée et son actualité (*ibidem* : 66). Janina Fras, en citant deux chercheurs danois : J. Galtung et M. Ruge, y ajoute encore l'importance de l'événement pour le public et le caractère négatif de celui-là (Fras 1999 : 78) (conformément à l'opinion largement répandue dans le milieu journalistique selon laquelle *bad news is a good news*).

Comme le souligne Halina Grzmil-Tylutki, *le genre est l'un des éléments du système de la mise en relief et de la valorisation de l'information* (Grzmil-Tylutki 2007 : 133, trad. A.W.). Il semble que l'exemple le plus significatif prouvant cette thèse nous est fourni par l'éditorial qui, d'après les auteurs des manuels journalistiques, doit traiter d'un événement important. Alors, une information qui est choisie et commentée par l'éditorialiste devient une information privilégiée.

Ensuite, ce sont la page et la rubrique qui hiérarchisent les informations. Il suffit de feuilleter un journal, de jeter un coup d'œil sur n'importe quel article pour constater que chaque production textuelle est accompagnée de toute une série de repères péri-textuels. Gérard Genette distingue entre le péri-texte éditorial et péri-texte auctorial. Le premier est, d'après lui, *la zone de texte qui se place sous la responsabilité directe et principale (mais non exclusive) de l'éditeur* (Genette 1987 : 20) et qui englobe le format et la composition (choix de caractères, mise en page). Le péri-texte auctorial comprend, en revanche, le nom de l'auteur, le titre, les intertitres etc. L'un et l'autre ont pour but, avant tout, de séduire le public pour l'inciter à l'achat et l'encourager à la lecture. Ils ont aussi une valeur communicationnelle pour l'éditeur puisqu'ils représentent le premier contact du lecteur avec le texte. Enfin, tous ces deux éléments constituent, pour la rédaction, les moyens de valoriser un texte donné.

La topo- et typographie stables de l'éditorial, la même page, le même format, les mêmes éléments graphiques (colonage, caractères, couleurs, logo), la signature, photo de l'éditorialiste et l'étiquette en font un article particulier. Pour s'en persuader, il suffit d'analyser sous cet aspect quelques journaux ou hebdomadaires français.

Dans *L'Express*, l'éditorial occupe systématiquement la totalité de la première page. L'étiquette, le nom et la photo de l'éditorialiste sont les éléments qui confèrent à ce texte une certaine importance par rapport aux autres genres de commentaire (fig. 1).

C'est aussi le cas des hebdomadaires français tels que *Le Point* (fig. 2), *La Vie* (fig. 3) et *Famille Chrétienne* (fig. 4).



Fig. 1
Comme une cicatrice,
éditorial de Christophe Barbier,
L'Express du 13 février 2008

Fig. 2
L'énigme perse,
éditorial de Claude Imbert,
Le Point n° 1852 du 13 mars 2008

ÉDITORIAL
PAR JEAN-PIERRE DENIS

Un fœtus, deux regards

La Cour de cassation a autorisé trois couples à donner un état civil à leurs bébés, bien que ceux-ci soient nés avant la limite jusqu'à laquelle on peut donner un nom de naissance. Mais qu'il s'agit de considérer comme de simples « déchets hospitaliers », ces enfants pourront être inscrits sur le livret de famille. Et c'est, d'une grande importance, soulevé autant de questions qu'il apporte de réponses. Il souligne les tiraillements de notre société.

Première contradiction : celle qui a relevé le sociologue Luc Boltanski dans son essai sur la Condition familiale. D'un côté, le fœtus « projet », qualifié de bébé par le médecin dès la première échographie. De l'autre, le fœtus « ramené », celui dont les parents ou peut-être la société ne veulent pas, et qui il s'agit d'évacuer le plus discrètement possible comme un simple résidu. Or, il n'y a bien sûr aucune différence ontologique entre « projeter » et « décharger ». Il s'agit toujours du même fœtus. Ce qui change, ce n'est pas la loi de la nation, mais celle du désir parental. Ce n'est pas le droit, mais le regard.

Cette contradiction s'est cristallisée jusqu'à devenir un véritable gouffre. D'un côté, les progrès de la médecine néonatale, qui sauvent de manière toujours plus précieuse la viabilité des grands prématurés, et ceux de l'imagerie prénatale : tous les jeunes couples apprennent de voir leur enfant bouger et vivre, beaucoup plus tôt qu'autrefois, quand on disposait d'aucune image. D'un autre, le sentiment nouveau de véritable deuil, éprouvé même dans des cas de fausse couche survenus au bout d'un nombre réduit de semaines. De l'autre, l'extension progressive du droit à l'avortement. « La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de sa vie » : ce sont les deux premiers mots de la loi Veil. C'est donc

que, dès le commencement de la vie, l'être humain est un être humain, et que l'avortement reste une transgression pénale. Mais une lente dérive a conduit du réalisme visuel par la loi à une obsolescence du droit à l'avortement, dont témoigne la récente campagne du Planning familial, financée par le conseil régional de Île-de-France.

La deuxième contradiction traverse notre jurisprudence. L'arrêt de la Cour de cassation, en effet, n'intervient qu'en civil. Il permet une sorte de deuil symbolique. Mais il est en totale opposition avec la jurisprudence pénale, qui refuse de reconnaître comme « homicide involontaire » la mort d'un fœtus, par exemple, quand la mère, même sur le point d'accoucher, est victime d'un accident de voiture causé par un chauffeur. Ainsi, ôment inscrits dans le livret de famille, le fœtus restera au pénal nul et non avenu.

L'arrêt de la Cour de cassation est donc courageux. À travers lui, j'espère interpellé le législateur sur les failles de notre droit. Ils le poussent à prendre ses responsabilités. Hélas, tout porte à croire que ce vœu ne sera pas exaucé. C'est d'ailleurs ce que j'ai tout de suite fait comprendre les ministères de la Justice. Pourquoi cette lâcheté ? Parce que le gouvernement ne veut pas prendre le risque politique d'un débat difficile, voire incontrôlable. Pas question donc d'engager en toute sérénité cette réflexion sur le statut du fœtus dont les militants les plus radicaux de l'avortement à tout prix ont dit qu'ils ne voulaient pas. Pas question de s'interroger, au moins librement, contradictoirement, démocratiquement. Hélas, encore.

La Vie - 14 février 2008 5

Fig. 3
Un fœtus, deux regards,
éditorial de Jean-Pierre Denis,
La Vie n° 3259 du 14 février 2008

MARIAGE
Halte au bricolage!

L'ÉCLIPSE ESTIVALE AURA ÉTÉ DE COURTE DURÉE. Comme on pouvait s'y attendre, le « mariage homosexuel », auquel s'était ralliée Ségolène Royal dans une interview au magazine gay l'Esprit au mois de juillet, revient comme un leitmotiv dans l'actualité de cette rentrée.

Nicolas Sarkozy, dont la position ultime semblait suspendue à l'enquête demandée au philosophe et ancien ministre Luc Ferry, a préféré prendre les devants en déclarant au Figaro Magazine du 2 septembre : « J'ai beaucoup réfléchi et j'y suis revenu [sur le mariage gay], tout comme à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. C'est clair et c'est précis ». Dont acte. Espérons que cette position de candidat à la présidentielle se retrouve explicitement dans le programme de l'UMP.

À LA SUITE DE CET ENTRETEN COM- PTE UN DÉVELOPPEMENT de Nicolas Sarkozy contre « toute forme de discrimination » envers les couples homosexuels. À cette fin, il propose « d'aller plus loin que la plus « en creux » un système, sur le plan fiscal, patrimonial

et successoral, garantisse l'égalité entre un couple hétérosexuel et homosexuel ».

Sans que l'on sache encore ce que recouvrirait ce « contrat d'union civile », on comprend qu'il traiterait en effet « plus loin que le pas » non seulement financièrement, mais aussi symboliquement puisque ce contrat pourrait faire l'objet d'une cérémonie en mairie (alors que le pas est signé au greffe du tribunal d'instance, sans prohibition d'un maire de gauche). Or, la symbolique est essentielle dans le débat sur le mariage.

Une telle mesure – moins radicale, certes, que le « mariage gay » – contribuerait à noyer la spécificité de l'alliance conjugale dans les unions à géométrie variable que notre société tente de bricoler. L'urgence éducative et sociale est, au contraire, que le Code civil précise la définition du mariage et que sa valeur unique soit soulignée, par exemple par le retour du quotient conjugal, que demandent les Associations familiales catholiques.

MAIS LE MARIAGE CIVIL AURA-T-IL ENCORE UN AVENIR dans une société niant la valeur fondatrice de la différence sexuelle ? Paradoxalement, plus le mariage civil semble se désintégrer, plus ressort avec netteté la simplicité, biblique du mariage chrétien : un homme, une femme, pour la vie. Un sujet de fond, sur lequel nous reverrions dans la série d'articles annoncés en surcouverture de ce numéro.

Philippe Oswald, Directeur de la Rédaction

La spécificité du mariage est noyée dans les unions à géométrie variable que notre société tente de bricoler.

En septembre 2006, le magazine Famille Chrétienne n° 1496 du 16 septembre 2006.

Fig. 4
Halte au bricolage !,
éditorial de Philippe Oswald, Famille
Chrétienne n° 1496 du 16 septembre 2006

Le Monde a renoncé à l'éditorial en Une. Dans ce journal, il occupe la colonne de gauche de la page 2 réservée aussi à des analyses et il garde l'étiquette *Éditorial*, mise en évidence par un fond grisé. L'article n'est pas signé, mais, au-delà, se trouvent toutes les données concernant la société éditrice du *Monde* avec les noms des membres de sa direction, responsables des jugements exprimés dans le texte. En plus, tous les articles de la page 2 sont surmontés du logo du journal (fig. 5). Dans *Libération*, l'éditorial se trouve dans les pages 2, 3 ou 4, intitulées *Événement*. Il est accompagné de l'étiquette *Éditorial*, placée sur le fond rouge. L'article est toujours signé de son auteur (fig. 6).



Fig. 5
Du rapport à l'action, éditorial,
Le Monde du 21 janvier 2008



Fig. 6
Réaction, éditorial de Laurent Joffrin,
Libération du 16 janvier 2008

Le Figaro a fait passer l'éditorial de la Une à la page *Opinions*. Il est toujours étiqueté, accompagné d'un logo caractéristique et de la signature de l'auteur. *Le Nouvel Observateur* place cet article aussi à l'une de ses pages intérieures, mise en cadre coloré, en gardant le nom et la photo de l'auteur (fig. 7).

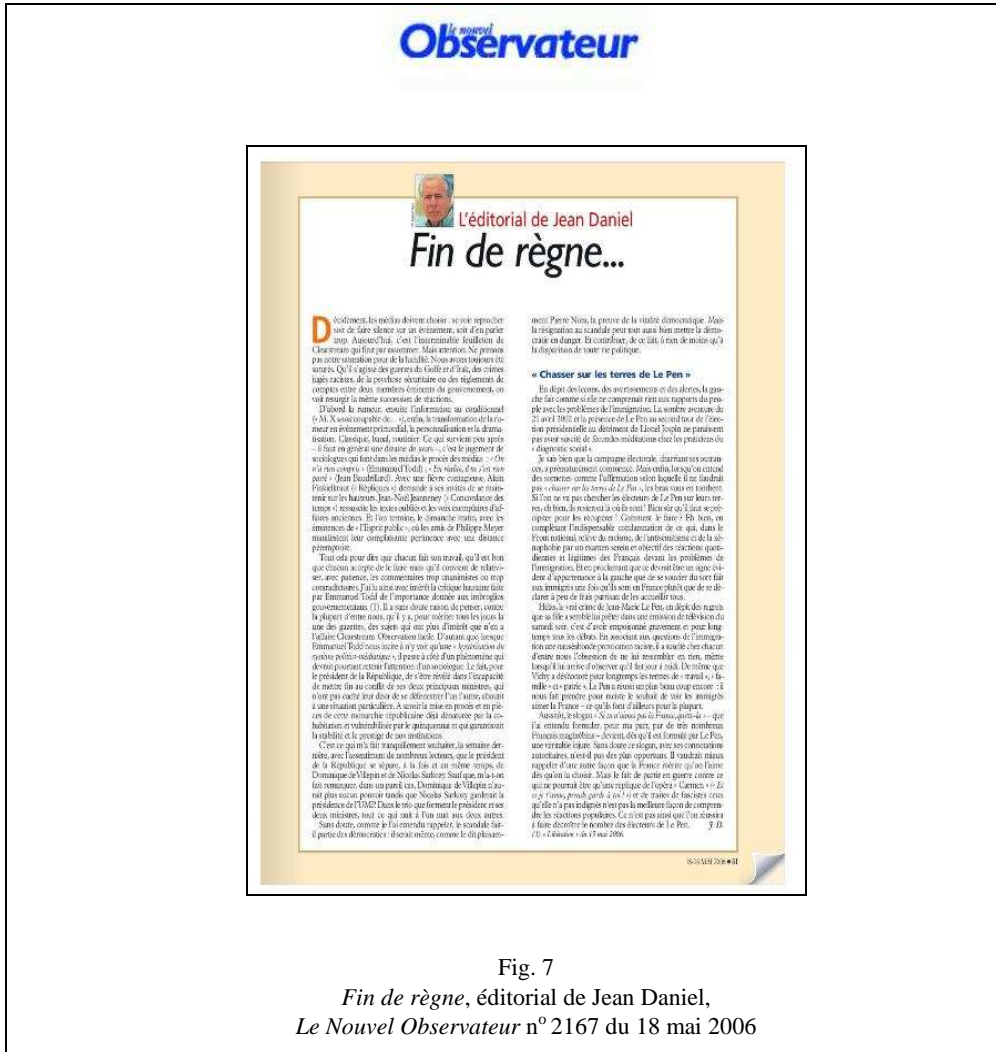


Fig. 7
Fin de règne, éditorial de Jean Daniel,
Le Nouvel Observateur n° 2167 du 18 mai 2006

3. JUGEMENT DES VALEURS – SA PRÉSENCE DANS LES TEXTES DES ÉDITORIAUX

La notion de valeur fait penser les uns à la philosophie, d'autres à la sociologie ou encore à la bourse, mais il faut remarquer que ce problème préoccupe aussi les linguistes. Nous vivons à l'époque où le terme de valeur est utilisé très fréquemment. Il

est présent non seulement dans les débats publics, mais aussi dans des conversations quotidiennes qu'on peut écouter à chaque coin de la rue. Qu'est-ce une valeur ? Jusqu'où va le monde d'aujourd'hui ? Ce sont les questions qui apparaissent de plus en plus souvent, accompagnées des expressions telles que « crise de valeur » ou « conflit de valeur ».

Il faut remarquer que le jugement des valeurs est présent dans chaque activité humaine, surtout dans l'activité linguistique. En ce qui concerne la presse et les genres journalistiques, l'éditorial, parangon des genres de l'opinion, émanant de la direction d'un journal, traduisant son orientation générale et reflétant le jugement de valeurs de toute la rédaction, paraît un « lieu particulier de la manifestation axiologique ».

Quels sont donc les moyens qui permettent d'exprimer le jugement des valeurs dans le discours ? Jadwiga Puzynina fait la distinction entre, d'une part, **les moyens systémiques** et **conventionnels**, de l'autre, **les moyens textuels, facultatifs** et **contextuels**. À cette différenciation se superpose une autre qui distingue entre **les moyens paralinguistiques** (tels que les gestes, l'intonation, les symboles sonores et graphiques), **linguistiques** : **flexionnels, syntaxiques** et **morphologiques** (qui appartiennent aux moyens systémiques), **lexicaux** (systèmeux ou textuels), et **les moyens liés à la phraséologie, aux tropes conventionnels** et **aux figures de style** (Puzynina 1992 : 111). La valorisation positive ou négative peut être impliquée déjà dans le mot, sa forme flexionnelle ou syntaxique, mais il faut rappeler que certaines expressions « neutres » peuvent aussi devenir valorisantes dans un contexte précis ou dans un milieu donné.

Pour prouver que l'éditorial est un genre marqué axiologiquement, nous avons étudié le corpus de trente éditoriaux publiés en l'espace de six ans (2002–2008), traitant des problèmes bioéthiques⁴, provenant de huit journaux français tels que *L'Humanité, Libération, Le Monde, Ouest-France, La Croix, La Vie, Pèlerin* et *Famille Chrétienne*, qui diffèrent du point de vue de l'orientation politique.

Après cette analyse, nous pouvons constater que ce sont les moyens lexicaux qui jouent un rôle primordial. Parmi ceux-ci, il faut mentionner d'abord les substantifs affectés d'un trait évaluatif de type axiologique. Souvent, ce sont des mots que Jadwiga Puzynina appelle *premièrement valorisants* (Puzynina 1992 : 118), mots valorisants par leur nature, par exemple, le substantif *crime* qualifiant le clonage. Ensuite, les éditoriaux étudiés constituent un large éventail d'adjectifs subjectifs, aussi bien *affectifs* qu'*évaluatifs* (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 151), marquant l'irruption des sentiments et des opinions personnels de l'énonciateur. Il est nécessaire de remarquer que les adjectifs qui reviennent plusieurs fois, ce sont les adjectifs qui concernent le domaine de la Vérité (*vrai, véritable*) et de l'Éthique (*moral*). Parmi les moyens lexicaux de l'axiologisation qui apparaissent dans les articles choisis, on peut retrouver aussi les verbes subjectifs marqués d'un trait évaluatif du type *bon/mauvais*. L'exemple le plus significatif nous est fourni par le verbe *bricoler* qui est employé dans deux

⁴ Le jugement de valeurs est d'autant plus visible lorsqu'on étudie les articles qui parlent des problèmes touchant les sphères sensibles, semblant porter atteinte à l'échelle des valeurs du locuteur. Pour l'analyse, nous avons choisi donc les éditoriaux qui traitent des problèmes bioéthiques tels que le clonage, l'euthanasie, le statut du fœtus etc., qui deviennent aujourd'hui un espace où les valeurs se manifestent très intensément.

éditoriaux analysés : dans l'un – à propos du clonage⁵, dans l'autre – par rapport à la légalisation des mariages gay et de l'adoption des enfants par des couples homosexuels⁶. On ne peut pas oublier non plus les adverbes : ceux qui se répètent souvent dans les textes en question, ce sont l'adverbe du degré normatif *trop* et l'adverbe intensifiant *bien*. Les adverbes d'estimation, en revanche, sont plus rares. Outre cela, l'engagement personnel de l'auteur et son jugement de valeurs sont manifestés souvent à l'aide des interjections, p.ex. : *stop !, hélas !, halte !*.

De surcroît, la valorisation est rendue « visible » grâce à la typographie (il arrive que l'éditorialiste mette certaines phrases en caractère gras pour souligner leur importance) et les signes de ponctuation tels que les points d'exclamation ou de suspension.

D'habitude, dans les éditoriaux, il ne manque pas de figures de style qui servent à l'expression axiologique. On peut y trouver, avant tout, les métaphores, euphémismes, oxymorons et répétitions exprimant aussi l'irruption des sentiments personnels de l'auteur (le plus souvent, c'est son bouleversement qui est exprimé de cette manière).

En manifestant son jugement de valeurs, l'éditorialiste se distancie fréquemment de certaines opinions. Il introduit alors les expressions telles que *si l'on en croit*, le conditionnel de presse ou les guillemets, marquant sa réserve mais aussi son ironie.

La valorisation se réalise aussi au niveau de l'argumentation à l'aide des conjonctions (*mais, pourtant, or*, etc.), procédés comme la concession restrictive et fausse tautologie, les présuppositions et l'emploi des phrases constatatives et des adverbes d'assertion qui rendent le discours de l'éditorialiste « évident ». De plus, en manifestant leurs valorisations, les journalistes jouent souvent sur les lieux communs et la mémoire collective des lecteurs. Il faut noter que l'introduction d'un *topos* augmente la force persuasive du texte.

Nous proposons d'analyser ici, à titre d'exemple, un éditorial qui semble témoigner que ce genre journalistique est un lieu particulier de la manifestation axiologique. L'article présenté, dont l'auteur est Jean-Emmanuel Ducoin, a paru le 30 décembre 2002 dans *L'Humanité*.

Stop ! (Le clonage reproductif appliqué à l'être humain est, dans son fondement même, un crime contre l'humanité.) "Errare humanum est, sed perseverare diabolicum." (Se tromper est humain, mais persévérer est diabolique.)

L'affaire est bien trop grave et sérieuse pour plaisanter. Si l'on en croit une communication trop adroite et huilée pour être honnête, l'humanité serait donc entrée dans une nouvelle ère, celle de la possibilité d'une reproduction non sexuée. Rien, bien sûr, n'assure que l'annonce faite du premier clonage humain est vraie. Toutefois, une "certitude" existe (hélas) bel et bien : l'état des connaissances en matière de biologie de la reproduction et les performances accomplies dans plusieurs espèces de mammifères font que, en ces jours maudits ou d'autres, un tel objectif n'est plus ou ne sera plus hors d'atteinte. Comme nous le déclare le généticien Axel Kahn : "Nous savons que cette technique est réalisable. Mais à chaque fois, le taux de réussite varie de 1 sur 80 à 1 sur 100."

"Réalisable." Voilà bien le mot. En ce début de XXI^e siècle, ceux qui cherchaient en vain un choc de civilisation, un vrai, l'avaient sous les yeux et ne le voyaient pas. Il est énorme et voit

⁵ *L'Humanité*, le 30 décembre 2002.

⁶ *Famille Chrétienne*, du 16 au 22 septembre 2006.

s'affronter dans l'effroi d'une possible nuit noire ceux qui bricolent l'humain et la conscience de ceux qui, contre les vents du néoscientisme, tentent de faire barrage à la désacralisation de l'humain. Car le débat, tout pollué soit-il par les éprouvettes et les chaînes ADN, est d'abord et avant tout éthique et il ne suffit pas de s'étonner du bulletin de victoire d'une sinistre brigade sans en anticiper les dangers.

Chacun sent bien qu'au-delà de l'éventuel clonage thérapeutique, l'homme poursuit un rêve prométhéen. Égaler la nature, la dominer et, non pas contrôler la reproduction, mais inventer la création à l'identique. Un goût d'éternité grotesque et absurde que l'intelligence de l'homme ne parvient pas à chasser de son inconscience. Seulement voilà, le clonage reproductif appliqué à l'être humain, qu'il soit motivé par la célébrité, l'argent ou des croyances tordues, reste dans son fondement même un crime contre l'humanité. Qui vise à l'assujettissement de l'autre. Qui dénie le plus fondamental bien commun de l'espèce humaine : l'unicité. Or, tuer dans l'œuf l'unicité comme principe inaliénable ouvre la porte à la "production" de "sous-hommes" voire, à terme, de "surhommes" classés, catalogués, choisis pour des critères physiques ou ethniques, "produit" à la chaîne parce qu'ils sont blonds, grands, forts... C'est Hitler au XXI^e siècle !

La liberté de chercher – notamment à des fins thérapeutiques – doit s'arrêter où commence l'intégrité de la personne. Elle n'autorise en rien d'intenter à la vie. Et l'éthique consiste bien à définir quels sujets de recherche sont légitimes ou non. Entre l'étau des scientifiques, des besoins légitimes d'avancées médicales et des financiers qui voient là un champ infini de profits, les nations et l'humanité tout entière sont confrontées à un risque majeur : la victoire du "moins-disant" éthique. Y a-t-il tant de distance entre l'homme-rustine et l'homme dupliqué ? Il n'est pas trop tard pour qu'un arsenal législatif contraignant – et mondial – soit mis en place. Vite.

Dans les processus de décisions, face à un combat, une recherche, il y a toujours moment où l'on doit lever la tête et se dire : nous continuons ou nous nous arrêtons ? Nous y sommes.

PS. Quelques mots, enfin.

1. De grands doutes subsistent à l'heure où sont écrites ces lignes sur l'authenticité des faits.

2. Néanmoins, le battage médiatique depuis vendredi soir – pour une information non vérifiée – est sans nul doute disproportionné et les "faiblesses" toutes relatives de l'actualité mondiale n'expliquent pas tout.

3. La surexposition de dingues d'une secte n'a rien de comique et, depuis trois jours, voir et revoir les images et les photographies de ces sinistres personnages restera pour eux une aubaine inespérée. Donc démesurée.

4. Dans ces cas-là, aussi, il convient de lever la tête.

"Errare humanum est, sed perseverare diabolicum".

L'éditorial ci-dessus, publié par *L'Humanité* et traitant du problème de clonage thérapeutique et reproductif, a un caractère valorisant particulier qui se manifeste dès le premier mot. *Stop !*, crie éditorialiste en manifestant directement son jugement de valeurs. Cette interjection devient une sorte d'anaphore pour tout le texte.

L'auteur lui-même présente la question de clonage comme un problème axiologique. D'après lui, il s'agit toujours d'un débat éthique.

Le journaliste qualifie le clonage reproductif de crime contre l'humanité et ceux qui tentent de le réaliser les dingues d'une secte. Ces substantifs, comme tous les axiologiques, cumulent deux types d'informations indissociables : une description du dénoté et un jugement évaluatif (...) porté sur ce dénoté par le sujet d'énonciation (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 73). Dans le cas des mots crime et dingues, qui sont premièrement valorisants, c'est un jugement de dépréciation.

Dans le chapeau de l'article, le journaliste cite la sentence *Errare humanum est, sed perseverare diabolicum*. On a l'impression qu'en la mettant dans la version latine, l'auteur veut augmenter la force persuasive du texte.

Persévérer est diabolique, constate l'éditorialiste en commentant les expérimentations liées au clonage humain. L'évaluation se réalise dans cette phrase d'une manière explicite parce que l'adjectif *diabolique*, signifiant *qui tient du diable*, *qui rappelle les attributs physiques ou moraux du diable*⁷, personnage qui, dans la tradition chrétienne, représente le mal, est, par sa nature, négativement valorisant (Puzynina 1992 : 121). Selon la classification des adjectifs subjectifs faite par Catherine Kerbrat-Orecchioni, *diabolique* s'inscrit dans le cadre des adjectifs évaluatifs axiologiques.

L'énonciateur ne cache pas son engagement émotionnel. Dans la phrase : *L'affaire est bien trop grave et sérieuse pour plaisanter*, il utilise les adjectifs subjectifs affectifs et les renforce par l'adverbe valorisant *trop*. Ce dernier est encore rendu plus fort par l'adverbe intensifiant *bien*. De surcroît, plus loin, l'interjection *hélas*, mise entre les parenthèses, dévoile sa prise de position et les sentiments négatifs que le problème de clonage éveille en lui. Son attitude défavorable envers ce sujet s'exprime aussi dans les expressions *ces jours maudits* et *une sinistre brigade* comprenant les adjectifs valorisant négativement l'époque où la pratique du clonage humain devient possible et les chercheurs qui y contribuent. D'après Jean-Emmanuel Ducoin, le désir de création à l'identique reflète *un goût d'éternité grotesque et absurde*. De nouveau donc les adjectifs subjectifs affectifs marquent l'irruption des sentiments personnels de l'énonciateur dans le discours. Selon l'éditorialiste, le clonage apporte la profanation des valeurs telles qu'égalité, unicité et la dignité de l'espèce humaine parce qu'il *vis* à *l'assujettissement de l'autre*. Il est nécessaire de remarquer que le substantif *assujettissement*, faisant penser à la soumission, servitude, même l'esclavage, est un mot premièrement valorisant.

Selon l'éditorialiste, l'information concernant la possibilité d'une reproduction non sexuée est *trop adroite et huilée pour être honnête*. Dans ce contexte, les adjectifs *adroite* et *huilée* prennent des connotations négatives, accentuées encore par *trop*, adverbe du degré normatif qui *corrige une attente inadéquate par rapport à une norme* (Weinrich 1985 : 349).

Pourtant, déjà au début, le sujet parlant essaie de se distancier des opinions reçues. Son scepticisme à l'égard de celles-ci se manifeste dans l'expression *si l'on en croit*. Il est ensuite renforcé par l'emploi du conditionnel de presse, dit aussi « journalistique » qui indique non seulement l'incertitude, mais aussi l'emprunt des propos à autrui et une non-prise en charge de la part de l'énonciateur. L'emploi de ce mode permet à un journaliste de signaler qu'il ne garantit pas la véracité des informations rapportées. Ce sont aussi les guillemets qui marquent sa réserve : *une "certitude" existe (hélas) bel et bien*.

Dans le deuxième paragraphe, la reprise du mot "*réalisable*" et sa mise entre guillemets signalent à la fois la distance et l'ironie de l'énonciateur par rapport aux paroles relatées. L'axiologisation se réalise ensuite grâce aux oppositions. Le journaliste montre, d'une part, les partisans du clonage, aveugles qui *cherchaient en vain* (cette locution adverbiale exprime aussi une valorisation négative) *un choc de civilisation*, qui *l'avaient sous les yeux* et qui *ne le voyaient pas*, amateurs, dilettantes

⁷ D'après *Le Petit Robert*.

qui exercent leurs activités de façon négligente ou fantaisiste en *bricolant l'humain* (il faut souligner que le verbe *bricoler* contient une idée d'un travail peu soigné, exécuté de manière provisoire et, dans ce contexte, d'une manipulation au sens péjoratif), d'autre part, leurs adversaires, valorisés positivement, qui *contre les vents du néoscientisme, tentent de faire barrage à la désacralisation de l'humain*. Leur conflit est présenté comme une vraie lutte entre le bien et le mal (la valorisation est donc très claire) qui se déroule dans une atmosphère dramatique, dans *l'effroi d'une possible nuit noire*. En introduisant les expressions telles que *les vents du néoscientisme, la désacralisation de l'humain* et *l'effroi d'une possible nuit noire* qui sont des désignations à valeur dépréciative et à charge émotionnelle forte (il y a quelque chose de fatal, de maléfique dans ces expressions), le journaliste dévoile toute sa méfiance par rapport aux efforts menant au clonage qu'il considère comme une atteinte au sacré.

La manifestation axiologique se réalise aussi au niveau métaphorique. Le journaliste voit dans le désir de reproduction non sexuée *un rêve prométhéen*. En introduisant cette figure de style qui renvoie au mythe de Prométhée, constituant un topos dans la culture de l'Europe occidentale, il fait appel à la mémoire collective et compétence encyclopédique des lecteurs. Il faut rappeler que Prométhée est un symbole de *la révolte de l'homme contre tout ce qui est surnaturel, de la foi au progrès de l'humanité, à son indépendance et pouvoir cognitif illimité* (Rowiński 1992 : 14, trad. A.W.). Il est nécessaire quand même de remarquer que ce héros doit enfin faire pénitence pour son hardiesse. On a donc l'impression que l'auteur de l'article avertit certains chercheurs d'éventuels dangers liés au clonage. De plus, en parlant du désir de « produire » un homme parfait qui est présent dans l'idée du clonage reproductif, l'auteur de l'article fait l'allusion à la philosophie de Nietzsche, son concept de surhomme et aussi à la croyance des nazistes en la supériorité de la « race aryenne ». Ensuite, il nomme le clonage *Hitler au XXI^e siècle*. Les connotations négatives de cette expression sont évidentes pour chacun. Il faut noter que les métaphores et allusions rapportées se basent sur l'intertextualité et le fait que, comme le constate Sophie Moirand, certains sens concrets sont activés dans la mémoire des citoyens exposés à la circulation des désignations données : *Il s'agit en effet de mots porteurs des savoirs qu'ils ont acquis au fil des discours qu'ils ont traversés, de mots « habités » au sens de Bakhtine pour qui « tout membre d'une collectivité parlante ne trouve pas des mots neutres libres des appréciations ou des orientations d'autrui, mais des mots habités par des voix autres »* (Moirand 2007 : 135).

D'ailleurs, l'axiologisation se manifeste par une certaine hiérarchisation des valeurs : *La liberté de chercher – notamment à des fins thérapeutiques – doit s'arrêter où commence l'intégrité de la personne. Elle n'autorise en rien d'intenter à la vie*. L'éditorialiste construit de cette manière une échelle : c'est la vie humaine qui est au sommet de celle-ci, plus bas, il y a, respectivement, la dignité de l'homme, *des besoins légitimes d'avancées médicales* et *la liberté de chercher*.

Enfin, il faut noter que *L'Humanité* est un journal dont l'engagement dans l'opinion publique est particulier et dans lequel l'idéologie se manifeste ouvertement. L'auteur souligne l'évidence de son jugement à l'aide de l'adverbe modal : *Rien, bien sûr, n'assure que l'annonce faite du premier clonage humain est vraie*. *Bien sûr*, adverbe d'assertion, apparaît fréquemment dans les éditoriaux. Pour l'éditorialiste, il constitue

un moyen d'imposer son point de vue « évident » aux lecteurs. L'emploi de l'expression *chacun sent bien...* a le même but. Outre cela, pour prouver le caractère incontestable de son opinion, l'éditorialiste fait appel à une autorité : *Comme nous le déclare le généticien Axel Kahn...* De plus, l'éditorialiste souligne le caractère incontestable de ses jugements en introduisant une question rhétorique à laquelle il répond tout de suite. Sa réplique est décidée : *Y a-t-il tant de distance entre l'homme-rustine et l'homme dupliqué ? Il n'est pas trop tard pour qu'un arsenal législatif contraignant – et mondial – soit mis en place. Vite.* En même temps, il cache son ton autoritaire derrière les modalités impersonnelles : *Dans ces cas-là, aussi, il convient de lever la tête.*

CONCLUSIONS

Tout bien considéré, l'étude du texte présenté prouve que l'éditorial, parangon des genres de l'opinion, constitue un lieu particulier de la manifestation axiologique. Notre analyse montre, de plus, qu'en exprimant son jugement de valeurs, l'éditorialiste a recours à de différents moyens linguistiques parmi lesquels les mots premièrement valorisants et ceux qui deviennent valorisants grâce au contexte, tels que des emplois ironiques et métaphoriques, jouent le premier rôle.

BIBLIOGRAPHIE

- BARTOSZCZE Roman, PISAREK Walery, 2006, *Słownik terminologii medialnej*, Kraków, Universitas.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Les medias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- Dictionnaire historique de la langue française*, 2006, Alain Rey (éd.), Paris, Le Robert.
- DUBIED Annik, LITS Marc, 1997, L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ?, *Pratiques*, n° 94, pp. 49–61.
- FRAS Janina, 1999, *Dziennikarski warsztat językowy*, Wrocław, Wyd. Uniwersytetu Wrocławskiego.
- GENETTE Gérard, 1987, *Seuils*, Paris, Seuil.
- GRZMIL-TYLUTKI Halina, 2007, *Gatunek w świetle francuskiej teorii dyskursu*, Kraków, Universitas.
- HERMAN Thierry, JUFER Nicole, 2001, L'éditorial, « vitrine idéologique du journal » ?, *Semen*, n° 13, pp. 91–103.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- Le Petit Robert*, 1993, Paris.
- LORDA Clara-Ubaldina, 2001, Les articles dits d'information : la relation de déclarations politiques, *Semen*, n° 13, pp. 123–138.
- MOIRAND Sophie, 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF.
- PUZYNINA Jadwiga, 1992, *Język wartości*, Warszawa, PWN.
- ROWIŃSKI Cezary, 1992, Prometeusz, [in :] *Mit, człowiek, literatura*, Stanisław Stabryła (éd.), Warszawa, PWN.

WEINRICH Harald, 1985, *La grammaire textuelle*, Paris, Didier.

Summary

Editorial – a distinctly evaluative type of text

The article presents my reflections on the editorial, an opinion-shaping type of text, seen from the axiological perspective. It deals with the characteristic features of this kind of text, its special place in journalism and the question of moral responsibility of editorial staff for evaluative views expressed therein.

In my article, I discuss evaluation on the textual and paratextual level. My analysis of an editorial on cloning from a French daily *L'Humanité* helps to show a range of linguistic tools that can be used to convey ethical standpoints. The focus in the article on bio-ethical issues reflects the general interest in subjects like abortion, cloning or the status of human embryos which give rise to many conflicts of values, and these manifest themselves in language.

Streszczenie

Edytorial – wypowiedź wyraźnie wartościująca

Artykuł stanowi refleksję nad edytorialem, gatunkiem opiniotwórczym, analizowanym w perspektywie aksjologii. Oprócz przedstawienia jego charakterystyki gatunkowej, zwraca uwagę na uprzywilejowane miejsce edytorialu pośród innych gatunków dziennikarskich oraz na fakt, że wyrażając poglądy całej redakcji i angażując odpowiedzialność moralną wszystkich jej członków, nadaje on szczególnie charakter zawartym w nim sądom wartościującym.

Publikacja porusza kwestię wartościowania na poziomie tekstu i paratekstu. Zawarta w artykule analiza tekstu edytorialu traktującego o problemie klonowania, opublikowanego przez francuski dziennik *L'Humanité*, ukazuje szeroką gamę językowych środków wyrażania wartości. Należy zauważyć, że wybór problematyki bioetycznej nie jest przypadkowy, bowiem tematy takie jak aborcja, klonowanie czy status embrionu ludzkiego leżą obecnie u podstaw wielu konfliktów wartości, które w sposób szczególnie wyrażają się w działaniu językowym.